### SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

### COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2020 DE 10 H00 à 12 H 00

### Délibération N° 2020 - 11

Objet: Adoption du Compte Administratif 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 8 Juillet 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2019 voté le 06 Février 2019,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la note synthétique présentée en annexe,

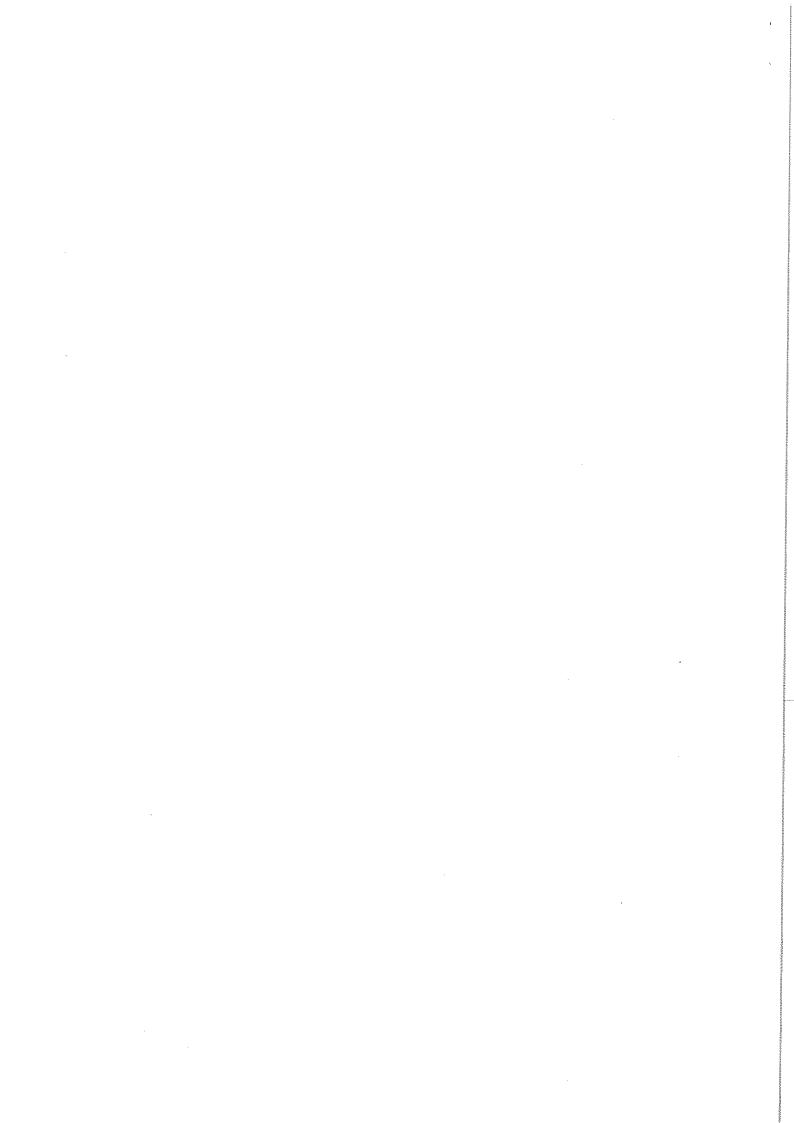
### DECIDE

D'adopter le compte administratif pour l'année 2019, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 5 291 126.37 € et un excédent global cumulé en investissement de 1 556 844.25 €

Le résultat annuel de l'exercice 2019 présente un excédent en fonctionnement de 852 096.34 € et un résultat négatif en investissement de – 2 771 179.92 €

Le Président

Franck DHERSIN



### NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU COMPTE ADMINITRATIF 2019

(Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

L'année 2019, via son Compte Administratif, révèle un exercice axé sur l'investissement, avec la montée en puissance des développements de la Centrale, mais qui reste cependant modéré dans les dépenses de fonctionnement. Ceci s'explique d'une part, avec le passage en phase 2 pour la Centrale, payée en section d'investissement, et avec d'autre part le renouvellement de certains marchés ayant mis la thématique en attente, comme pour le co-voiturage, en section de fonctionnement.

### 1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un solde de + 852 096.34€, constitué d'un montant total de dépense de 1 696 642.08€ et d'un montant total de recettes de 2 548 738.42€. La reprise du résultat reporté de 2018, soit 4 439 030.03€ aboutit à un résultat de 5 291 126.37€ à reporter sur 2020.

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat régressent légèrement vis-à-vis de 2018, avec 1 696 642€ de dépenses totales de fonctionnement dont 1 497 274€ au titre des dépenses réelles. (Pour mémoire l'exercice 2018 comportait 1 708 889€ de dépenses de fonctionnement dont 1 560 779€ de dépenses réelles). Cette légère diminution notamment en prestations de services s'explique par le renouvellement du marché covoiturage, qui a entraîné un arrêt ponctuel des dépenses sur cette thématique., mais aussi par la fin du marché Cityway en 2018 qui induit directement une large économie en 2019, partiellement répercutée sur le chapitre 012. Les autres facteurs de baisse sont générés par une légère baisse des dépenses de l'ingénierie, la fin de la subvention pour l'autopartage à la CUA, ainsi que par une légère baisse des dépenses de communication, mises en attente pour préparer la livraison pleine et entière du site passpass.fr en 2020.

Ces diminutions sont contrebalancées par Le chapitre 012 relatif à la masse salariale qui suit une progression logique et inhérente aux 6 nouveaux arrivants venus renforcer l'équipe existante sur ces derniers 18 mois, dont l'équipe Cityway en Plateforme Régionale de tests évoquée ci-dessus. A noter que le remboursement des personnels mis à disposition est accru en 2019 du fait de la présentation de titres à rembourser de l'année précédente, non transmis en 2018. Ceci vient directement s'ajouter aux dépenses du compte 011.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont récurrentes.

### Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 2 548 738.42€ sont issues majoritairement du percement du Versement Transport pour 1 556 800.17€ et de 734 489€ de contributions statutaires, les deux sont en légère hausse (1 427 857.28€ et 716 467.78€ en 2018). A noter le paiement en 2019 de la pénalité imposée à Conduent pour 180 000€, au titre du Protocole transactionnel. Son versement en section de fonctionnement a évité la perte de 50% des subventions reçues sur ce marché, qui sont, elles, versées en section d'investissement.

Les contributions statutaires représentent 28% des recettes de fonctionnement du syndicat en 2019 et la part du versement transport représente 61% du total.

### 2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un solde débiteur de -2771719.92€, constitué d'un total de dépense de 3 700 901.79€ et d'un total de recettes de 929 181.78€. La reprise du résultat d'investissement de 2018, soit 4 328 564.17€ aboutit à un résultat de 1 556 844.25€ à reporter sur 2020.

### Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement font un bond significatif de 2 560 000€, grâce aux avancées de la Centrale passpass, et au déblocage d'incompréhensions sur l'interprétation contractuelle du marché, qui s'est directement traduit par l'aboutissement du protocole transactionnel.

Les subventions d'équipement commencent à être amorties en section de fonctionnement pour un 1er résultat de 41 044 €.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché suit son cours.

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont pour la 1ére fois constituée d'un versement de la subvention AFTIF (192 223.48€ sur un total de 1 060 000€). Le FCTVA n'est pas oublié et suit les dépenses N-2, tandis que le Feder accuse une baisse significative, dues notamment aux difficultés de traitement des dossiers Feder de façon générale. A noter que l'année 2019 fut marquée par un Audit Feder de la Commission de contrôle nationale, qui s'est révélé parfaitement en règle.

Les amortissements reçus de la section de fonctionnement progressent à la cadence des dépenses auxquelles ils sont rattachés et répartis pour la plupart sur une durée de 15 ans comme le prévoit le rattachement des dépenses de la Centrale, majoritaire sur ces provisions.

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement seront en grande partie affectées sur le Budget primitif 2020, comme le présente la délibération liée à l'affectation du résultat soumise ce jour au vote.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

NUMÉRO SIRET: 200023505-00015

**POSTE COMPTABLE: 059080** 

Commune entre 500 et 3 500 hab.

**COMPTE ADMINISTRATIF** 

Voté par nature

**BUDGET PRINCIPAL** 

Année 2019

### Département: NORD PAIERIE REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

### SOMMAIRE

PAGES			
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1/1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2/2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3/3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4/4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5/5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6/6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7/7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
p. , , ,	HI - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10			
l <sup>*</sup>	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans obje
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 21 / 21	A2.8 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.9 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 22 / 22 p. 23 / 23		X	
p. 23 / 23 p. 24 / 24	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements  A4 Etat des provisions	X	
p. 25 / 25	A5 Etalement des provisions	X	
p. 26 / 26	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 27 / 27	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
P. 47 1 27	A7.21 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement	<u> </u>	X
	A7.22 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
p. 28 / 28	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 29 / 29	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	A10.1 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A10.2 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p. 30 / 30	A10.3 Opérations liées aux cessions	X	
<u></u>	A10.4 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		Х
	A11 Etat des travaux en régie		Х
	A12 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subventions globale		X
-	B Engagements hors bilan		
p. 31 / 31	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 32 / 32	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 33 / 33	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 34 / 34	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 35 / 35	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 36 / 36	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 37 / 37	B1.7 Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventionss	X	
p. 38/38	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 39 / 39	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 40 / 40	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
44.4.5	C Autres éléments d'informations		
p. 41 / 42	C1.1 Etat du personnel	X	
p. 43 / 43	C1.2 Actions de formations des élus	X	

### Département: NORD PAIÈRIE REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

C.A. 2019

### SOMMAIRE

p. 44 / 44	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 45 / 45	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhere la commune ou l'établissement	X	
p. 46 / 46	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 47 / 47	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 48 / 48	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 49 / 49	C3.5 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p. 50 / 50	C3.6 Identification des flux croisés	X	··-
<u></u>	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 51 / 51	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 52 / 52	D2 Signatures	X	

### I - INFORMATIONS GENERALES I INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
	·

Potentiel fiscal	et financier (1) Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 étblie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainqi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les rations prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> il convient d'indiquer les moyennes de la cotégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivité locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année conque.

### I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET B

### POUR MEMOIRE (1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
  - au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
    - avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
    - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.
- III Les provisions sont :(3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
  - (1) Rappeler les modalités au vote du budget
  - (2) à complèter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
  - (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

### **EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS	Section de fonctionnement	A 1 696 642.08	G 2 548 738.42
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В 3 700 901.79	Н 929 181.87
		+	+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	4 439 030.03
L'EXERCICE N - 1	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 4 328 564.17
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	5 397 543.87 =A+B+C+D	12 245 514.49 =G+H+I+J
MATERIA VIII.			
RESTES A	Section de fonctionnement	Ε	K
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	L
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L
RESULTAT	Section de fonctionnement	=A+C+E1 696 642.08	=G+I+K 6 987 768.45
CUMULE	Section d'investissement	<sub>=B+D+F</sub> 3 700 901.79	=H+J+L 5 257 746.04
COMODE	TOTAL CUMULE	5 397 543.87 =A+B+C+D+E+F	12 245 514.49 =G+H+I+J+K+L

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
:	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Ш SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

i			Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
Chap.	Libellé		(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général		1 302 933.60	766 761.14			536 172.46
012	Charges de personnel et frais assimilés		677 289.50	603 078.56			74 210.94
014	Atténuation de produits						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		61 000.00	60 533.50			466.50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar						
	Total des dépenses de gestion courante		2 041 223.10	1 430 373.20			610 849.90
66	CHARGES FINANCIÈRES		66 900.88	66 900.88			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		11 300.00				11 300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET	(1)					
022	Dépenses imprévues			× *			
Total	des dépenses réelles de fonctionnement		2 119 423.98	1 497 274.08			622 149.90
023	Virement à la section d'investissement	(2)	425 388.27				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	(2)	199 529.67	199 368.00			161.67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	(2)					
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement		624 917.94	199 368.00			161.67
****	TOTAL		2 744 341.92	1 696 642.08			622 311.57

Pour information	(3)	0.00		
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	<u> </u>			

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

T		Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	G ( 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Chap.	Libellé	(BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges		7 160.98			-7 160.98
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00	1 556 800.17			- 156 800.17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71	763 657.03			-3 621.32
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00	75.75			18 224.25
	Total des recettes de gestion courante	2 178 335.71	2 327 693.93			- 149 358.22
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	180 000.00			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (	1)				
Total	des recettes réelles de fonctionnement	2 358 335.71	2 507 693.93			- 149 358.22
		2) 53 860.36	41 044.49			12 815.87
043	•	2)				
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	53 860.36	41 044.49			12 815.87
	TOTAL	2 412 196.07	2 548 738.42			- 136 542.35

	-				
pro	[/3)		 . 1	1	
Pour information	(3)	0.001	.	i i	
If		0.00	1 .	i	ll.
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1		 		
I I OOL DAGGGIL GO LONGROMOMOMOM TOPONO GO T.	1		 		

<sup>(1)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)
(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation iitiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

**A3** 

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours	(4)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		52 000.00	39 589.20		12 410.80
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (	5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		5 743 783.03	3 194 879.83		2 548 903.20
	Total des opérations d'équipement	1				
	Total des dépenses d'équipement		5 795 783.03	3 234 469.03	<del></del>	2 561 314.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				***************************************	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	$\top$		41 044.49		-41 044.49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1	425 388,27	425 388,27		
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)	6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA	十				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1	425 388.27	466 432.76		-41 044.49
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (	7)				
Total	des dépenses réelles d'investissement		6 221 171.30	3 700 901.79		2 520 269.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2	2)	53 860.36			53 860.36
041	Opérations patrimoniales (2	2)				
Total	des dépenses d'ordre d'investissement		53 860.36			53 860.36
	TOTAL		6 275 031.66	3 700 901.79		2 574 129.87
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3	0.00			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-I)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours	(4)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	(5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement		1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		169 906.22	170 094.25		- 188.03
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	(8)				
138	Subventions d'investissement					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (	6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières		169 906.22	170 094,25		- 188.03
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (	7)				
Total	des recettes réelles d'investissement	$\neg$	1 634 839.95	729 813.87		905 026.08
021	Virement de la section de fonctionnement (	2)	425 388.27			***************************************
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (	2)	199 529.67	199 368.00		161.67
041	Opérations patrimoniales (	2)				
Total	des recettes d'ordre d'investissement		624 917.94	199 368.00		161.67
	TOTAL		2 259 757.89	929 181.87		905 187.75
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0.00			

### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET $\Pi$ BALANCE GENERALE DU BUDGET **B**1

### 1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général		766 761.14		766 761.14
012	Charges de personnel et frais assimilés		603 078.56		603 078.56
014	Atténuation de produits				
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	(3)	***************************************		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		60 533.50		60 533.50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar	(4)	<u> </u>		
66	CHARGES FINANCIÈRES		66 900.88		66 900.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			199 368.00	199 368.00
71	PRODUCTION STOCKEE	(3)	20272		
	Dépenses de fonctionnement - Total		1 497 274.08	199 368.00	1 696 642.08

	Pour information  D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0.00
Chap.	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		41 044.49		41 044.49
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)		425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE				
	Total des Opérations d'équipement				
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(6)			
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(6)	39 589.20		39 589.20
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	_(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	(6)	3 194 879.83		3 194 879.83
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		ers		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio	(5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-	(5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	(7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	<u></u> -			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti	(5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan	(5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)				
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	***			
35	STOCKS DE PRODUITS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	Dépenses d'Investissement - Total		3 700 901.79		3 700 901.79

1	Pour information	0.00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	DOMESTICAL DE LA COMPANSION DE LA COMPAN			
BALANCE GENERALE DU BUDGET				

### 2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	7 160.98		7 160.98
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)	74.03		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	BIV.		
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 556 800.17		1 556 800.17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	763 657.03		763 657.03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75.75		75.75
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	41 044.49	221 044.49
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES	,		
	Recettes de fonctionnement - Total	2 507 693.93	41 044.49	2 548 738.42

	Pour information			<u> </u>	
	R 002 Excédent de fonctionnement Reporté de N-1	····································			
Chap.	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		170 094.25		170 094.25
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		559 719.62		559 719.62
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(5)	y my commencer		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			**	
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION	(5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			199 368.00	199 368.0
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio	(5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-	(5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	(7)	70077170		***************************************
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		100000		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti	(5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan	(5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)				
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
35	STOCKS DE PRODUITS				
	Recettes d'Investissement - Total		729 813.87	199 368.00	929 181.87
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1				

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1	

### III - VOTE DU BUDGET

111 A1

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

,		Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Charg, rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	1 302 933.60	766 761.14			536 172.46
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	16 200.00	6 374.04			9 825.96
601	Achats stockés - Matières premières (et					
	fourni					
6011	Matières premières et fournitures autres que t					
6015	Terrains à aménager					
602	Achats stockés - Autres					
	approvisionnements					
6021	Matières consommables					
60221	Combustibles et carburants					
60222	Produits d'entretien					
60224	Fournitures administratives					
60228	Autres fournitures consommables					
6023	Alimentation					
6032	Variation des stocks des autres					
	approvisionnem					
604	Achats d'études, prestations de services					
6041	Achats d'études					
6042	Achats des prestations de services					
6045	Achats d'études, prestations de services (terr					
605	Achat de matériel, équipements et travaux					
606	Achats non stockés de matières et	16 200.00	6,374.04			9 825.96
	fournitures					
6061	Fournitures non stockables				*****	
60611	Eau et assainissement					
60612	Energie - Electricité	10 000.00	1 244.92			8 755.08
60618	Autres fournitures					
60623	Alimentation	1 500.00	1 221.09			278,91
60624	Produits de traitement					
60628	Autres fournitures non stockées	1				
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement					
60631	Fournitures d'entretien	200.00	30.58			169.42
60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00	1 263.92			236.08
6064	Fournitures administratives	3 000.00	2 613.53			386.41
6068	Autres matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
6078	Autres marchandises				-	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	1 083 829.05	552 781.36			531 047.69
611	Contrats de prestations de services	998 538.00	477 541.13			520 996.87
6132	Locations immobilières	55 800.00	54 700.56			1 099.44
6135	Locations mobilières	500.00				500.00
614	Charges locatives et de copropriété	7 200.00	7 200.00			~
61522	Bâtiments		-			
61558	Autres biens mobiliers					
6156	Maintenance	6 000.00	2 741.28			3 258.72
6161	Multirisques	3 791.05	3 797.44			-6.39
617	Etudes et recherches					
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	857.45			142.5
6184	Versements à des organismes de formation	8 000.00	4 260.00			3 740.0
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000.00	1 683.50			1 316.5
6188	Autres frais divers					
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			<b>j</b>		

### III - VOTE DU BUDGET III SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES A1

G1 /		Crédits ouverts	Crédits empl			
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	(BP+DM+ RAR N-I)	Mandats émis	Charg, rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	202 904.55	207 605.74			-4 701.19
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000.00	586.25			2 413.75
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		586.25			- 586.25
6226	Honoraires	3 000.00				3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux		}			
623	Publicité, publications, relations publiques	9 000.00	6 645.26			2 354.74
6231	Annonces et insertions	4 000.00	3 348.00			652.00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 297.26			- 297.26
6236	Catalogues et imprimés					
6237	Publications	2 000,00				2 000.00
6238	Divers					
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000.00	5 389.20			- 389.20
6251	Voyages et déplacements	3 000.00	3 376.20			- 376.20
6256	Missions	2 000.00	2 013.00			-13.00
626	Frais postaux et frais de	15 000.00	9 567.95			5 432.05
	télécommunications					
6261	Frais d'affranchissement		797.98			- 797.98
6262	Frais de télécommunications	15 000.00	8 769.97			6 230.03
627	Services bancaires et assimilés					
628	Divers	170 904.55	185 417.08			-14 512.53
6281	Concours divers (cotisations)	13 000.00	12 116.00			884.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 800.00	7 582.95			3 217.05
6284	Redevances pour services rendus					
62871	A la collectivité de rattachement					
62878	A d'autres organismes	147 104.55	165 718.13			-18 613.58
635	Autres impôts, taxes et versements		-			
	assimilés (					
63512	Taxes foncières					
63513	Autres impôts locaux					
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50	603 078.56			74 210.94
621	Personnel extérieur au service					
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta					
6218	Autre personnel extérieur					
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur	4 989.50	6 606.90			-1 617.40
	rému					
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	199.50	274.00			-74.50
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 790.00	6 332.90			-1 542.90
64	CHARGES DE PERSONNEL	672 300.00	596 471.66			75 828.34
64111	Rémunération principale	200 000.00	118 937.55			81 062.45
64131	Rémunération	305 000.00	316 462.67			-11 462.67
6451	Cotisations à l'URSSAF.	95 000.00	92 443.00	ļ		2 557.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	50 000.00	43 477.50			6 522.50
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000.00	11 640.00			360.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	200.00	182.00			18.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial					
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.					
6475	Médecine du travail, pharmacie	100.00	75.00			25.00
6488	Autres charges	10 000.00	13 253.94			-3 253.94
014	Atténuation de produits					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes					
73942	Reversements de taxes et part. urban. Et envir					

### III - VOTE DU BUDGET Ш SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES **A1**

! (1) / 1			Crédits ouverts Crédits employés (ou restant à employer)			
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Charg, rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00	60 533.50			466.50
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 000.00	532.14			467.86
65735	Groupement collect. et collect. statut particu					
657358	Autres groupements	7 000.00	7 000.00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 000.00	53 000.00			
65888	Autres		1.36			-1.36
	DEPENSES DE GESTION DES	2 041 223.10	1 430 373.20			610 849.90
	<b>SERVICES</b> (a) = (011+012+014+65+656)					
66	CHARGES FINANCIÈRES (b)	66 900.88	66 900.88			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	66 900.88				
66112	Intérêts, rattachement des ICNE					
661131	Aux communes membres du GFP					
661138	A d'autres tiers					
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré					
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ					
6618	Intérêts des autres dettes					***************************************
6688	Autres					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	11 300.00				11 300.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00				4 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	300.00				300.00
6745	Subventions aux personnes de droit privé					
678	Autres charges exceptionnelles	7 000.00				7 000.00
022	Dépenses imprévues (e)					
VAA	TOTAL DES DEPENSES REELLES =	2 119 423.98	1 497 274.08			622 149.90
•	a+b+c+d+e	2 117 425.70	1 457 274.00			. 322 1 3,33
000		425 200 27			**************************************	
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27	100.000.00			161.62
042	Opérations d'ordre de transfert entre (4) sections	199 529.67	199 368.00			161.67
6811	Dotations aux amortissements des	199 529.67	199 368.00			161.67
0011	immobilisatio	132 023101	133 233.00			
daa				·		
77 <b>7</b>	Quote-part des subventions					
	d'investissement tr	(04.015.04	100 3 69 00			161.67
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU	624 917.94	199 368.00			161.67
!	PROFIT DE L'INVEST.			ſ		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la (7)					
	section			778		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	624 917.94	199 368.00			161.67
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 744 341,92	1 696 642.08		X	622 311,57

Pour Information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

<sup>(5)</sup> dont 675 et 676.
(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

### III - VOTE DU BUDGET III SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES A2

G1 /		Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à c	employer)	
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	(BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Prod, rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges		7 160.98			-7 160.98
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur					
	serv			-		
629	Rabais, remises, ristournes sur serv.					
	extérieu					
64.	CHARGES DE PERSONNEL		7 160.98			-7 160.98
6419	Remboursements sur rémunérations du		2 654.98			-2 654.98
	personnel					
6459	Remboursements sur charges de sécurité					
	sociale					
6479	Remboursement sur autres charges		4 506.00			-4 506.00
	sociales					
70	PRODUITS DES SERVICES DU					
,,,	DOMAINE ET VENTES DIV					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00	1 556 800.17			- 156 800.17
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
7342	Versement de transport	1 400 000.00	1 556 800.17			- 156 800.17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71	763 657.03			-3 621.32
74718	Autres					
7472	Régions	350 000.00	350 000.00			
7473	Départements					
74758	Autres groupements	234 583.12	235 117.36			- 534.24
7478	Autres organismes	148 089.60	149 371.64			-1 282.04
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	27 362.99	29 168.03			-1 805.04
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	18 300.00	75.75			18 224.25
	COURANTE					
758	Produits divers de gestion courante	18 300.00				18 300.00
7588	Autres produits divers de gestion courante		75.75			-75.75
	RECETTES DE GESTION DES	2 178 335.71	2 327 693.93			- 149 358.22
	<b>SERVICES</b> (a) = $(70+73+74+75+013)$					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	180 000.00			
7711	Dédits et pénalités perçus		180 000.00			- 180 000.00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
7788	Produits exceptionnels divers	180 000.00				180 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS					
	ET PROVISIONS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation					
	TOTAL DES RECETTES REELLES =	2 358 335.71	2 507 693.93	•		- 149 358.22
	a+b+c+d					
042	Opérations d'ordre de transfert entre (3)	53 860.36	41 044.49	<u> </u>		12 815.87
	sections					
7777	Quote-part des subventions	53 860.36	41 044.49			12 815.87
	d'investissement tr					
79.	TRANSFERTS DE CHARGES		1			
796	Transferts de charges financières					
797	Transferts de charges exceptionnelles					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la (6)					
V4:3	section					***************************************
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	53 860.36	41 044.49			12 815.87

Pour Information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

	2000000	
	Montant des ICNE de l'exercice	0.00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
1	= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00
- 1	l	

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

<sup>(5)</sup> Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

### III - VOTE DU BUDGET IIISECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES **B1**

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 000.00	39 589.20		12 410.80
2135	Installations générales, agencements, aménagem				
21538	Autres réseaux				
21735	Installations générales, agencements, aménagem	·			
217533	Réseaux câblés				
2181	Installations générales, agencements et aménag	15 000.00	7 445.42		7 554.58
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000.00	29 418.00		582.00
2184	Mobilier	7 000.00	2 725.78		4 274.22
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 743 783.03	3 194 879.83		2 548 903.20
2313	Constructions				
2315	Installations, matériel et outillage technique	5 743 783.03	3 194 879.83		2 548 903.20
	Total des dépenses d'équipement	5 795 783.03	3 234 469.03		2 561 314.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
10222	F.C.T.V.A.				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		41 044.49		-41 044.49
1311	Etat et établissements nationaux				
1317	Budget communautaire et fonds structurels				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
13917	Budgets communautaires et fonds strucurels		41 044.49		-41 044.49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27		
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
275	Dépôts et cautionnements versés				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	425 388.27	466 432.76		-41 044.49
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	53 860,36			53 860.36
139	Subventions d'investissement à transférer au c	53 860.36			53 860,36
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS				
	D'OPERATION				
28158	Autres			,	
28181	Installations générales, agencements et aménag			1	
041	Opérations patrimoniales (7)				
<del>~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~</del>	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	53 860.36			53 860.36
	TO DEPOSIT OF THE PROPERTY OF	6 275 031.66	3 700 901,79		2 574 129.87
TOTALI	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0 2/3 031.00	3 /00 901./9		2314129.01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre DI 040 = RF 042

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) dont 192;

(7) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

**Pour Information** D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

### III - VOTE DU BUDGET III SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES **B2**

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
1311	Etat et établissements nationaux		192 223.48		- 192 223,48
1321	Etat et établissements nationaux	100 000.00			100 000.00
1323	Départements				
1327	Budget communautaire et fonds structurels	1 364 933.73	367 496.14	<del></del>	997 437.59
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
1641	Emprunts en euros				
	Total des recettes d'équipement	1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	169 906.22	170 094.25		- 188.03
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	170 094.25		- 188.03
10444	Total des recettes financières	169 906.22	170 094.25		- 188.03
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 634 839.95	729 813.87		905 026.08
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)	199 529.67	199 368.00		161.67
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
2184	Mobilier				
28158	Autres	177 796.95	177 635.28		161.67
28181	Installations générales, agencements et aménag	766.13	766.13		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 566.25	16 566.25		
28184	Mobilier	4 400.34	4 400.34		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique				
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	199 529.67	199 368.00		161.67
041	Opérations patrimoniales (5)				
- 4-	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	624 917.94	199 368.00		161.67
TOTAL	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 259 757.89	929 181.87		905 187.75
	Pour Information				

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(3) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre RI 040 = DF 042
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

### ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE IV - ANNEXES A2.1

### A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989	Total	NEANT	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Nature
989				•
			réaliser la ligne de trésorerie (2)	Date de la décision de
	0.00		Montant maxumum autorisé au 1/1/N	
	0.00		Montant des tirages N	
	0.00		Intérêts (3)	Montant des remboursement N
NAME OF TAXABLE PARTY.	0.00		Remboursement du tirage	nboursement N
	0.00		dû au 31/12/N	

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6615, sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

A2.2

### IV - ANNEXES

# ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

						Emprunts	et dettes à l'	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	rat				Possibilité	
Nature Pour chaque ligne indiquer			Date	Date du				Taux initial	ial		Périodicité	Profil	de	Cathonia
le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation	premier rembour-	nominal (2)	ب يم	Index (4)		taux	Devise	des rembour- sements	d'amort- issement	sement anticipé	d'emprunt (8)
	chef de file		3	South		(3)		(5)	श्रदमयाउदा		(9)	Э	partiel O/N	
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANC	20/11/2016	20/11/2016 20/12/2016	01/04/2018	3 880 000.00	ਸ਼		0.950	0.950		Þ	O	z	A-1
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	۲ı		1.380	1.380		A	C	Z	A-1
TOTAL	The state of the s				6 380 824.00									
TOTAL GENERAL					6 380 824.00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, Indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)
(4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) Indiquer le périodicité des remboursements : A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement amuel constant, P pour amortissement amuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
(7) Indiquer C pour amortissement amuel constant, P pour amortissement amuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

### ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES IV - ANNEXES A2.2

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

					Empru	Emprunts et dettes au	au 31/12/N	N/Z				
Nature	Conver-		Catégorie d'emprunt	) :	Durée		Taux d'intérêt	rêt	Annuité	Annuité de l'exercice		I.C.N.E.
(Four chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	(10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)	restant dû	résiduelle (en amées)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	de l'exercice
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	Ä	0,00		3 362 666.66	11.00	দা		0.950	258 666,67	34 402.67		24 002 64
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	Z	0,00		2 167 380.80	13.00	ודי		1.380	166 721.60	32 210,61		9 969.95
TOTAL		0.00		5 530 047.46					425 388.27	66 613.28		33 972.59
TOTAL GENERAL		0.00		5 530 047.46					425 388.27	66 613.28		33 972.59
(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au	rembourse	ment du capital	de la dette pr	évue pour l'exercice c		véritable endettement	ttement.		-			

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprints à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'amée.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768. (15) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

ELECTION DO DELIAN - ELAN ELECTRONICA CONTROL	ET EMENT DIT AN . ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	TY ANNEXED	ACTION TO THE ACTION OF THE PROPERTY OF THE PR
	A2.3	<b>/</b>	7 7

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

TOTAL GENERAL	1 Oral	TO453	INCAME	Mant	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)
					Organisme prêteur ou chef de file
					Nominal (2)
					Capital restant dii au 31/12/N (3)
		•			Type d'indices (4)
			0.00		Durée du contrat
					Dates des périodes bonifiées
					Taux minimal (5)
					Taux maximal (6)
					Coût de sortie (7)
					Taux maximal après couverture éventuelle
					Niveau du taux au 31/12/N (9)
					Intérêts payés au cours de l'exercice (10)
					Intérêts perçus an cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
					 % par type de taux selon le capital restant dû

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courr sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
(2) Nominal : montant emprunte à l'origine. En cas de couverture aprielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du convert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat. (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat. (7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

 <sup>(</sup>i) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

### ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE l'ENCOURS IV - ANNEXES C.A. 2019 A2.4

	A
	2.4
	Y
	PO
	)L(
	$\Im G$
-	GIE
	<u>ב</u>
	À
	REI
	P
-	A
	0
	TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE I
Ì	H
	$\mathbf{Q}$
-	COURS (
	RS
-	L'ENCOURS (1)

THE PARTY OF THE P	F - Autres types de structure		Transposantia Anti-do	E - Multiplicateur jusqu'à 5		-	jusqu'à 5 capé.	D. Miltiplicataur incomità 2 : multiplicataur		C - Option d'échange (swaption)			B - Barrière simple. Pas d'effet levier.		unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Type d'in
Montant en Euros	% de l'encours	Nombre de Produits	Montant en Euros	% de l'encours	Nombre de Produits	Montant en Euros	% de l'encours	Nombre de Produits	Montant en Euros	% de l'encours	Nombre de Produits	Montant en Euros	% de l'encours	Nombre de Produits	Montant en Euros	% de l'encours	Nombre de Produits	Type d'indice sous-jacent
The state of the s					0			0			0			0	5 530 047.46	100.00	2	1 - Indices en Euros.
					0			0			0			0			0	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.
	And a second of the second of			WAS ARRIVED TO THE TOTAL PROPERTY OF THE TOT	0			0			0			0			0	3 - Ecarts d'indices zone Euro.
					0			0			0			0			0	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.
					0			0			0			0			0	5 - Ecarts d'indices hors zone Euro
		0																6 - Autres indices

DIRECTAL DO DELIENT MARKET DE LA CONTRACTA DE	ET EMENT DITRITAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		
	AL.S	1 V	

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

FO 5	4	
ouverture ouverture Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	3	
Référence de l'emprunt couvert	Emprunt couvert	
Capital restant dû au 31/12/N		
Date de fin du contrat		
Organisme co- contractant		
Type de couverture (3)	natan	
Nature de la converture (change ou taux)	Instrument de couverture	
Notionnel de l'instrument de couverture	iure	
Date de début du contrat		
Date de fin du contrat		
Périodicité de règlement des intérêts (4)		
Montant des commissions diverses		
Primes év Primes payées pour l'achat d'option		
Primes reques pour la vente d'options		
	Primes éve  Référence de lemprunt couvert  lemprunt couvert  31/12/N  Contrat  Active de la gue, a fin du 31/12/N  Contrat  Capital  Corganisme  Copganisme  Corganisme  Corganisme  Coverture  Couverture  (3)  (change ou couverture couverture  (des intérêts (4)  (des de périodicité  (de commissions règlement des intérêts (4)  (des latux)  (des latux)	

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A: annuelle, M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.

### ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) IV - ANNEXES A2.5 V

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.		contraty	Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	
		(1)	de l'emprunt	<b>3</b>
		Index (5)	${ m T}_{ m c}$	
		Niveau de taux Index Niveau de taux (6)	Taux payé	
		Index	Та	
		Niveau de taux	Taux reçu (7)	Effet de l'instrument
		Charges c/668	Charges et pr depuis l'orig	ent de couverture
		Produits c/768	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
		Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)	
	•	Après opération de couverture	nprunt (8)	

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.
(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 jjuin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

REFINANCEMENT	ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT AVEC	IV - ANNEXES
	A2.6	M

## A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

des rembour- sements (7) (8) (9) (11) (12) (13) en capital l'exercice
ω 2

<sup>(1)</sup> Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte 166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques aveau réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement articipé avec refinancement
(5) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement entre des emprunts de refinancement
(5) Indiquer la périodicité des remboursements. A pour aumrel, I pour timestrielle, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
(6) Indiquer la périodicité des remboursements. C complexe (c'est à dire un taux variable qui test pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)
(7) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable; C complexe (c'est à dire un taux variable, pour mensuel, S pour semestrielle, X autres
(8) indiquer le type d'index (ex: Euribor 3 mois ...)
(8) indiquer le type d'index (ex: Euribor 3 mois ...)
(9) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, I pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le type d'indexe.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel an 668.

### ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N IV - ANNEXES A2.7

### A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	Date de	j :	Orognisme	Durée résiduelle	siduelle			Taux (2)	2)			Nom	2	Profil	[1]	_		A	11
*	souscription	Date de	Digitalia di		Contract		Contrat initial	ial		Contrat renégocié	gocié	TACTITION	ша	d'amortissement (6)	ment (6)		LCNE	Aminite de Lexercice	3 Lexercice
d'emprunt	initial	gociation	chef de file	Contrat	rené. FVC	FVC	Index	Taux	FVC		Taux	Contrat	Contrat	Contrat	Contrat	du au	l'exercice		opaito!
		,	CHET OF THE		gocie	છ	4	actuar.	(3)	(4)	actuar.		renégocié (5)		renégocié			intérêts	capital
	11	11								;									
	- / /	11																	
	//	11	NEANT																
	11	11																	
	11	11																	
TOTAL GENERAL																			
(1) Theories less comments		ما معمل ما م	(1) I-some los sometimes de la desta dela della	1,7															

 <sup>(1)</sup> Inscrire les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation
 (3) Indiquer : F : Fixe; V : Variable ; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)
 (4) Indiquer la nature de l'index reteau (exemple : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in finé, X pour autres.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - pour la périodicité de remboursement, indiquer A : amuelle, T : trimestrielle; M : mensuelle ; S : Semestrielle ; X : Autres.

INSEE: -HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES	
IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER	A2.8
L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	

### A2.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN **AUTRE ORGANISME (1)**

	Dette en capital	Dette en capital	Annuité	Dor	nt
REPARTITION PAR PRÊTEUR	à l'origine (2)	31/12 de l'exercice	payée au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
Dette provenant d'émissions obligataires					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

<sup>(1)</sup> il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

NSEE : -HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES		C.A. 201
***	ANTRICATO	11/1/

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

### A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES	A3	
AMORTISSEMENT		

### A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	11

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Divers	0
Linéaire	Bâtiments légers	0
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0
Linéaire	Matériels de transport	0
Linéaire	Infrastructure des voies	0
Linéaire	Machines et matériels divers	0

BE : -HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES	C.A. 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

### A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

ature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		/ /				
		1 /				
TAL GENERAL						**************************************

Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

SEE : -HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES	C.A. 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

### A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
			0		roxoroiss	
NEANT		0				
			0			
TOTAL	GENERAL					<u></u>

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS	A6.1
FINANCIERES - DEPENSES	

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros Dépenses et transferts à déduire (B)	425 388.27	425 388.27
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		TOTAL ACTION OF THE PARTY OF TH
10222	F.C.T.V.A.		r rmmat ur
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	53 860.36	
139	Subventions d'investissement à transférer au c	53 860,36	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	425 388.27			425 388.27

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS	A6.2
FINANCIERES - RECETTES	

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Ressources propres externes (a)	169 906.22	170 094.25
1022	Fonds d'investissement	169 906.22	170 094.25
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	170 094.25
10222	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	624 917.94	199 368.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	199 529.67	199 368.00
28158 28181 28183 28184 28283	Autres Installations générales, agencements et aménag Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Matériel de bureau et matériel informatique	177 796.95 766.13 16 566.25 4 400.34	177 635.28 766.13 16 566.25 4 400.34
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres	369 462.25		4 328 564.17		4 698 026.42

	M	ontant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	Ш	425 388.27
Ressources propres disponibles	IV	4 698 026.42
Solde	V = IV-II(3)	4 272 638.15
(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes. (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le (3) Indiquer le signe algébrique	régime des provisions budgétaires.	

E:-HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES	C.A. 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

rcice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
		0	1.1		, ,		
		0	1.1				
	NEANT	0	1.1				
		0	11				
		0	11				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE	A9
DE TIERS	

### A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: //

	DEPENSES 45	.1			RECETTES 45.	2	
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercic N
		<del> </del>		Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

<sup>(</sup>I) Ouvrir un cadre par opération

<sup>(2)</sup> Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

### A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0.00

	Produits des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

### IV - ANNEXES

V

**B1.1** 

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

# B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°,L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

de taux
sur l'année (6)

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X ; Autre
(2) Indiquer la périodicité des remboursement A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, X : Autre
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas sculement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) taux annuel, tous frais compris
(5) taux annuel, tous frais compris
(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la dâte du vote du budget.
(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la dâte du vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptablisé à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (fintérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO	B1.2
D'ENDETTEMENT	

### 31.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
otal des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	
<sup>o</sup> rovisions pour garanties d'emprunts	D	
otal des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	
ecettes réelles de fonctionnement	ft	2 507 693.93

art des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711

ors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

se garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS,	B1.3	
CREDIT-BAIL		

### **B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice	Nature du blen ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	1	Durée du	Montan	t des redev	ances rest	ant à couri	r	
d'origine du contrat				contrat	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT					:				

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier (2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES  ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE  E	1.4
Z	IV - ANNEXES AGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTEN

## B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

		CONTAL	Libellé du
		contrat de PPP	Année de signature du
			Organismes cocontractants
		prévues par le contrat de PPP	prestations
		du contrat de	prévu au titre
		du cocontractant	rémunération
		contrat de ree contrat de ree	
		contrat de rer	Durée du Date de fin du
		invest. (1)	
		invest (2)	Somme nette

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

<sup>(2)</sup> Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

### IV - ANNEXES

IV

### ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS

B1.5

### **B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année ď origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficialre	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au pr	ofit d'organismes privés					
		NEANT					

<sup>(1)</sup> Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

<sup>-</sup> l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale;

<sup>-</sup> la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

<sup>-</sup> la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

<sup>-</sup> la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

<sup>-</sup> la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6	

### **B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

ée	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au pro	ofit d'organismes privés					
		NEANT					

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A	<b>B1.</b> 7
DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	

### B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L2313-1 du CGCT)

Nom des Bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
	0.00	
	0.00	
	0.00	
TOTAL GENERAL	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME	B2.1
ET CREDITS DE PAIEMENT	

### B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Mo	ntant des AP			Montan	t des CP	
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au- delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N
						The state of the s	,

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis. (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	B2.2
ET CREDITS DE PAIEMENT	

### B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

	Moi	ntant des AE			Montan	t des CP	
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au- delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

### IV - ANNEXES IV ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES B3 D'UNE AFFECTATION SPECIALE

### **B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

### Libellé de la recette :

		Restes à employer au 01/01/N	
		Recettes	
Chapitre	Article	Libeilé de l'article	Montant
		Total Recettes	
		Dépenses	
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
		Total Dépenses	
		Restes à employer au 31/12/N	

M-24-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-	Restes à employer au 01/01/N		
Total Recettes		Total Dépenses	
	Restes à employer au 31/12/N		

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	eur filière d'origine	t comptabilisés dans	onnels sont égalemen	<ol><li>Les emplois fonction</li></ol>	102/C du 23 mars 1995	NOR/INT/B/95/00	Les grades ou emplous sont designes conformement à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
0.00	0.00	0.00	0	0		The second secon	TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)
0.00	0.00	0.00	0	0	0		TOTAL
0.00	0.00	0.00	0	0	0		NEAN
0.00	0.00	0.00	0	0	0		A And I a And
0.00	0.00	0.00	0	0	0		A Color of the Col
TOTAL	AGENTS NON TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES	TOTAL	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMBLET	CATEGORIES (2)	GRADES OU EMPLOIS (1)
₹ EMPLOIS PT (4)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EFFECT	ES (3)	EMPLOIS BUDGETAIRE	EMP		

<sup>(2)</sup> Categories: A, B ou C
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'mploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

EIPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps pleim (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)
présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement
à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

### Etat du personnel au 31 décembre (Année N) IV - ANNEXES C1.1

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Thusines on Fonction an 01/01/N	Catégories	SECTEUR	REMUNERATION (3)	ATION (3)	CONTRAT	
Ageille Ivell i turialise eti i offerioli ad o fromvi	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			The state of the s
0		NEANT	0		A STATE OF THE STA	Walter Walter and The Control of the
TOTAL GENERAL 0		***************************************				

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs ADM: Administratif

TECH: Technique

S: Social URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel ANIM: Animation PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a ° : article 3, 1 er alinéa : accroissement temporaire d'activité 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2: vacance temporaire d'un emploi
3-3-1°, absence de actir d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-1°, absence de actir d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2°, emplois de secrétaire de maine des communes de moins de 1000 habitants et des socrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-3°, emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5°, emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5°, emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements composés de communes dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi nº 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (preciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'u\_n commat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellsés "A : Autres" et front folèt d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984, ains que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi nº 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme reférence de rémunération un traitement hors echelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION	C1.2
DES ELUS AU 31/12/N	

### C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

### IV - ANNEXES IV AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES C2 DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER

### C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Whention diverse and do	·		,	
Détention d'une part du capital 				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt 				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres 				

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES,	C3.1
DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREES	

### C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
	1.1		
	11		
NEANT	11		
	1.1		
	11		

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

### IV - ANNEXES IV AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES C3.2 ETABLISSEMENTS CREES

### C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

<sup>(1)</sup> Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité à l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière :

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES	C3.3
INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	

### C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
-	NEANT					

IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES	C3.4	
ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE		

### C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION	C3.5
AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

### C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
RECETTES	6 588 322.06	929 181.87		5 659 140.19
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	6 851 226.10	2 548 738.42		4 302 487.68

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	6 588 322.06	929 181.87		5 659 140.19
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	6 851 226,10	2 548 738.42		4 302 487.68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 439 548.16	3 477 920.29		9 961 627.87

HODE: MICHOLD DE LIGHTODIMODIBILES	
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - IDENTIFICATION DES	C3.6
FLUX CROISES	

### C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

### 1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

### 2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

<sup>(1)</sup> Cet état doit être rempli uniquement par les groupement à fiscalité propre.

INSEE : -HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES		
IV - ANNEXES	IV	
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1	

### D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						]
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

INSEE: -HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

C.A. 2019

 $\mathbb{D}2$ 

IV -	AN	INEXES
ARRETE	ET	SIGNATURES

IV

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice  Nombre de membres présents  Nombre de suffrages exprimés  VOTES:  Contre Abstentions Pour  Date de convocation:
Présenté par LE PRESIDENT,  A LILLE, le
Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire
A LILLE, le 8 JUIL. 2020
Les membres du mite syndical,
FRANCK DHARSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES
Ballion and the state of the st
Cartifió avéautaira par I E DECIDENT cometa terra de la récultir de la cometa terra de la
Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en préfecture, le
A LILLE, le
FRANCK DHERSIN
PRESIDENT PRESIDENT PROPERTY OF FRANCE MARILITES
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MIBILITES